



BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté le 20 décembre 1999.

« D'or, à un lion d'azur, armé et lampassé de gueules ; au chef de même, chargé de trois macles d'or. »

TOPONYMIE :

Nom d'origine gallo romaine "Marignanus", le lieu habité par le dénommé Marignanus suivi du déterminant Peuton qui fait référence au village du canton de Cossé le Vivien.

MARIGNÉ-PEUTON

EXPLICATIONS :

L'or avec le lion provient des armes de Couesmes, l'un des seigneurs du village. La reprise intégrale du blason de seigneur pour la commune étant interdite, il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

Le chef avec les trois macles d'or est aux couleurs de la famille de Rohan, également seigneur de Marigné Peuton. La remarque concernant la reprise des armes de famille est valable ici aussi.

Les ornements sont deux pampres de sinople, fruitées de gueules, mises en sautoir par la pointe et liées d'or afin d'honorer l'activité agricole et plus particulièrement la viticulture.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

L'azur est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur la fasce et les croisettes.

La fasce est une pièce honorable qui mesure deux modules d'épaisseur sur les huit que compte l'écu.

Le terme maçonné signifie que l'on affecte à la pièce honorable ou au meuble une série de traits horizontaux et verticaux qui font apparaître les pierres d'un mur.

La croisette est une croix de petite taille dont les branches de même longueur ne touchent aucun des bords de l'écu.

Le terme tréflé signifie que l'extrémité du meuble concerné se termine en trèfle, c'est à dire avec trois boules en triangle.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Marigné-Peuton a été réalisé en reprenant les armes de la famille de Couesmes qui sont les suivantes :



et celles de la famille de Rohan qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Marigné-Peuton n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.